



# LE DEVOIR

## Le procès des Hells entre parenthèses

*Critiqué, Jean-Guy Boilard claque la porte; un nouveau juge sera nommé d'ici lundi*

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Même jury, nouveau juge. Dans les heures suivant la volte-face de Jean-Guy Boilard, qui s'est désisté du procès de 17 présumés membres ou associés des Hells Angels, la juge en chef de la Cour supérieure, Lyse Lemieux, a annoncé hier la nomination d'un nouvel arbitre impartial d'ici à lundi pour terminer l'audition de la colossale cause entreprise il y a trois mois.

La juge en chef a coupé court à l'incertitude qui planait au-dessus du procès en interrompant ses vacances pour confirmer qu'elle trouverait un remplaçant au juge Boilard dans les plus brefs délais. Elle lui confiera le mandat officiel de poursuivre la cause où elle est rendue. Pas question de reprendre à zéro ce méga-procès pour trafic de drogue, gangstérisme et complot pour meurtre issu de l'opération printemps 2001. «Nous avons un bassin de juges compétents qui sont en mesure de prendre la relève pour le

reste du procès», a dit Mme Lemieux, sans pour autant révéler l'identité du successeur de M. Boilard. En vertu de l'article 669.2 du Code criminel, un procès peut se poursuivre devant un nouveau juge si celui qui avait été nommé initialement décède ou devient incapable d'assumer ses fonctions. Ce juge de relève peut choisir de continuer le procès ou de le recommencer comme si aucune preuve n'avait été présentée. À la lumière des commentaires formulés hier par Mme Lemieux, la deuxième option est complètement écartée.

Après trois mois de travail intense, les 12 membres du jury, les quatre procureurs de la Couronne, les dix avocats de la défense et les 17 accusés devront composer dès lundi prochain avec un nouveau venu, et non le moindre: le maître du droit.

VOIR PAGE A 8: HELLS

■ Un coup de théâtre en trois actes, page A 3

## Autre journée noire sur les parquets

*Le président de WorldCom croit possible de relancer l'entreprise*

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Après la baisse boursière importante de la semaine dernière et l'annonce de la faillite de WorldCom en fin de semaine, on craignait un lundi noir hier pour le monde de la finance et les investisseurs. Ces craintes étaient fondées puisque l'indice Dow Jones a fait hier une autre plongée, cette fois de 3 %, laquelle s'ajoute à la chute de 4,64 % vendredi et à toutes les autres qui ont déferlé depuis plus de deux mois.



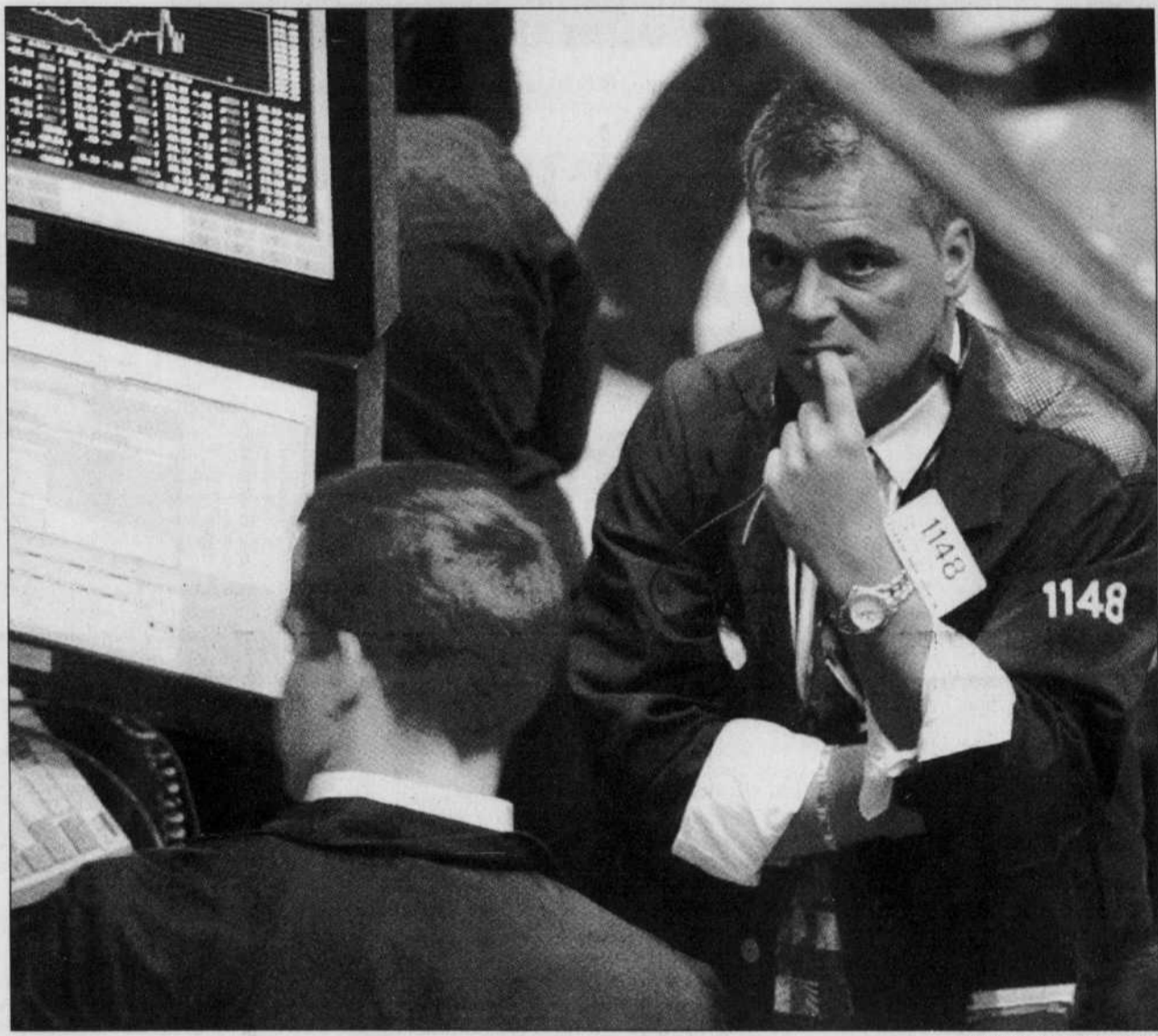
John Sidmore

Cet ouragan financier se poursuit malgré les déclarations à répétition du président George W. Bush, dont l'optimisme ne tarit pas et qui voit toujours la lumière au bout du tunnel. En fait, personne n'ose prédire que la tempête pourrait être sur le point de prendre fin. La plus grande crainte, qu'on peut deviner dans les propos inquiets de M. Bush, c'est que ce phénomène, qui a de plus en plus l'allure d'un vent de panique, n'étouffe la reprise économique encore chancelante aux États-Unis.

Par surcroît, on constate des dommages collatéraux un peu

VOIR PAGE A 8: NOIRE

■ Le dollar canadien fond d'un cent, page B 1



PETER MORGAN REUTERS

La déprime sur Wall Street s'est encore creusée hier et le dollar américain a continué de flancher face à l'euro malgré le nouvel appel au calme lancé par le président Bush. Frustrés et fatigués de perdre de l'argent, les investisseurs grands comme petits, vendent leurs actions et cherchent à mettre en sécurité les sommes qu'ils arrivent à sauver.

## La moitié des institutions financières canadiennes risquent d'écoper

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Au moins la moitié des institutions financières canadiennes ont alloué des prêts au géant des télécommunications WorldCom. Celui-ci s'est placé sous la protection de la Loi américaine sur les faillites en caressant l'espoir que le plan de restructuration, qui sera composé dans les prochaines semaines, sera accepté par les créanciers et les principaux actionnaires avant janvier 2003. A

cette date, l'entreprise en question ne pourra plus bénéficier de la protection obtenue il y a moins de quarante-huit heures.

À la faveur des informations recueillies auprès des plus importants prêteurs et investisseurs au Canada, le tableau qui se dégage est le suivant: cinq institutions ont alloué, sous une forme ou une autre, des fonds à WorldCom alors que deux n'ont jamais été impliquées dans la course effrénée aux capitaux frais qui a caractérisé les quatre

derniers exercices financiers de la compagnie.

Au sein du groupe des institutions écorchées, on retient tout d'abord les noms de celles qui ont divulgué les montants investis, soit la Banque de Montréal qui a accordé 25 millions, principalement sous forme d'obligations, et la Caisse de dépôt et placement du Québec qui a investi 108 millions de dollars sous forme d'actions.

VOIR PAGE A 8: ÉCOPER

Les urgences fermées la nuit

## Une loi spéciale pend au nez des médecins

*Exaspéré, le ministre Legault lance un ultimatum*

FABIEN DEGLISE  
LE DEVOIR

Ultimatum. L'état se resserre autour des trois fédérations de médecins du Québec à qui le ministre de la Santé et des Services sociaux, François Legault, demande depuis le 27 juin de prendre les moyens qui s'imposent pour régler le problème d'accessibilité nocturne dans certaines urgences. Et comment! Faute de solutions concrètes présentées par les médecins aujourd'hui à 14 heures tapantes, le processus pour l'adoption d'une loi spéciale sera alors immédiatement mis en branle, a menacé hier en conférence de presse le grand patron du réseau de la santé.

Hasard ou coïncidence? L'attente pour rencontrer le ministre hier aura été longue: 60 bonnes minutes, l'heure du rendez-vous fixée par le ministère n'ayant pas été respectée. Mais dans le monde de la santé...

En retard, François Legault n'en demeurait pas moins déterminé à régler la question des urgences qui encombre son bureau — et probablement son esprit — depuis le début de l'été: «Pour moi et la population en général au Québec, il est inadmissible qu'une urgence ferme ses portes la nuit et prive ainsi les Québécois et Québécoises de soins de santé majeurs auxquels ils ont en droit de s'attendre», a-t-il déclaré.

Dans son collimateur: les urgences de Shawinigan et de Jonquière qui, depuis le début de la saison estivale, faute de médecins en poste, ferment leur porte à la tombée de la nuit faisant ainsi peser une menace sur les habitants du coin qui auraient éventuellement une raison — urgente! — de s'y rendre.

En juin dernier, un bilan de la situation dans les centres hospitaliers de la province, commandé par le ministre à un groupe de 17 experts, avait mis sous les projecteurs 11 urgences atteintes «d'estivalité chronique». Dans neuf d'entre elles, des mesures ont été prises — augmentation du temps de travail, appel



François Legault

VOIR PAGE A 8: MÉDECINS

## Fermeture du consulat israélien à Montréal?

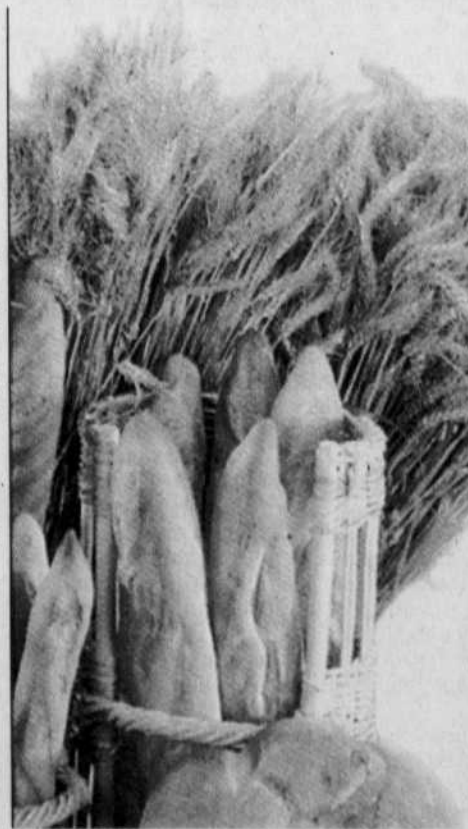
Le *Jerusalem Post* rapporte qu'Israël a décidé de fermer huit ambassades en Europe et en Afrique, ainsi que plusieurs de ses consulats dont celui de Montréal. Jointe hier, une porte-parole du consulat montréalais s'est dite renversée par la nouvelle. «Nous l'avons appris par le journal», a-t-elle confié. Le consulat a été inauguré il y a plus de 40 ans. Une douzaine de personnes y travaillent.

■ Lire nos informations en page A 3

## Bon comme du bon pain

Pour l'historien américain Steven L. Kaplan, le pain n'est pas seulement bon à manger. Il représente l'âme de la France... et un petit bout de la sienne.

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS



Chaque fois que Steven Kaplan débarque à Paris, où il habite une partie de l'année, il se précipite chez son boulanger. Sitôt à la maison, il saisit sa baguette, la rompt et en hume le contenu. Il examine d'abord la mie, qui doit être bien grise, et les alvéoles, qui doivent creuser de petites cavernes. Puis il tâte soigneusement la croûte avant d'y goûter les yeux tournés vers le ciel et un sourire épanoui sur les lèvres. Qui pourrait deviner que ce petit-fils de rabbin qui a grandi à New York, dans le Queens, avec un père russe et une mère polonaise, est à la fois le plus fervent militant du retour au pain traditionnel et le plus grand spécialiste international de l'histoire du pain? Car Steven L. Kaplan ne fait pas qu'apprécier la saveur des baguettes, des flûtes et des bâtards. Il en connaît aussi l'histoire dans les moindres détails. Pour cet historien de renommée internationale, qui vient de publier *Le Retour*

du bon pain (Perrin), le pain n'est pas seulement un aliment exceptionnel, il est aussi le lieu de rencontre de tous les symboles. «J'ai vite compris que le pain n'est pas qu'un objet de nécessité et qu'il possède une charge symbolique extraordinaire. Au XVIIIe siècle, il était bien sûr l'aliment de base de 90 % de la population européenne, dont il représentait 75 % du régime alimentaire. Dans les pays catholiques, il est aussi le gage du salut dans l'au-delà. C'est le corps du Christ! En France, il a longtemps été le marqueur de la condition sociale. On accédait à la réussite avec le pain blanc. C'était le lien de solidarité qui liait le peuple au pouvoir.» Le sujet était trop beau pour ce passionné de l'histoire du quotidien, admirateur de l'École des annales de Fernand Braudel. Peu de pays ont noué un lien avec le pain comme la France. Avant de découvrir le pain, Steven Kaplan devait donc d'abord découvrir la France dont il ne connaissait

VOIR PAGE A 8: PAIN

INDEX

Annonces.....	A 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Le monde.....	B 5
Bourse.....	B 2	Mots croisés..	B 4
Culture.....	B 7	Météo.....	A 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



# LES ACTUALITÉS

Journées mondiales de la jeunesse

## Des centaines de prêtres allemands soupçonnés de pédophilie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Essen — De 200 à 300 prêtres allemands, parmi les 18 000 que compte le pays, sont impliqués dans des affaires de pédophilie, a indiqué hier l'évêque-auxiliaire de l'évêché d'Essen en Allemagne, Franz Grave.

Celui-ci a aussi annoncé que son évêché avait décidé de mettre à la retraite un prêtre de 57 ans soupçonné d'avoir fait subir il y a vingt deux ans des sévices sexuels à un adolescent.

Compte tenu de leur ancienneté, les faits sont prescrits, mais cela ne diminue en rien leur gravité, a observé M<sup>r</sup> Grave, soulignant qu'il s'agissait du troisième cas de pédophilie d'un prêtre dans l'évêché d'Essen. Plusieurs cas d'agressions sexuelles présumées commises par des responsables religieux sur des enfants et adolescents en Allemagne ont été rendus publics depuis plusieurs jours, après les révélations d'une enquête de l'hebdomadaire *Der Spiegel* sur le sujet, qui avait fait réagir immédiatement l'Église catholique allemande.

Dans une tribune publiée hier par le quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, le président de la conférence des évêques, le cardinal-archevêque de Mayence, Karl Lehmann, a estimé que les faits présumés contre des prêtres touchaient « au cœur l'Église de ce pays comme celle des États-Unis ».

C'est surtout l'Église catholique des États-Unis qui a été ébranlée jusqu'ici par des affaires de pédophilie. Le pape Jean-Paul II avait convoqué au Vatican les quatorze plus hauts dignitaires du clergé américain pour les tancer sévèrement après leur laxisme sur le sujet.

EN BREF

### Vito Rizzuto, plaide non coupable

(PC) — Le chef présumé de la mafia montréalaise, Vito Rizzuto, a délégué son avocat, hier matin, en Cour municipale, afin de plaider non coupable à deux accusations reliées à l'alcool au volant. Le 30 mai dernier, il aurait conduit son véhicule avec les facultés affaiblies, pour ensuite refuser de subir le test d'alcoolémie. M. Rizzuto, 56 ans, était représenté hier par son avocat, Loris Cavaliere. Après son arrestation, il fut finalement relâché avec la promesse de se présenter en cour ce matin. L'enquête *pro forma* a été fixée au 17 octobre prochain. Il y a plusieurs mois, Vito Rizzuto avait éprouvé d'autres délégués avec la justice. À la veille de subir un procès pour un litige fiscal qui traînait depuis six ans, il s'était entendu à l'amiable avec Revenu Canada qui lui réclamait des cotisations pour des revenus non déclarés de 1,5 million de dollars.



Une croix sur l'épaule, un pèlerin fait son entrée à la gare de Toronto. Direction: des familles ou des dortoirs.

## Les pèlerins envahissent Toronto

JEAN-LOUIS PANY  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Toronto — Partis de Montréal, Halifax, Calgary ou Vancouver, des milliers de pèlerins de toutes nationalités convergent hier vers Toronto pour les Journées mondiales de la jeunesse (JM) qui comptent réveiller cette capitale économique canadienne montrant encore peu de signes de ferveur.

Depuis déjà plusieurs jours, des dizaines de milliers de jeunes de quelque 170 nationalités sont arrivés au Canada, hébergés de l'Atlantique au Pacifique dans des familles d'accueil.

Une grande messe dans un stade de Calgary ou des concerts à Montréal ont rythmé le week-end dernier qui a vu, dans les parcs ou les centres des grandes villes canadiennes de plus en plus de groupes de jeunes déambuler ou chanter à la guitare.

Près de Saint-Thomas, une petite ville à quelque 200 km de Toronto, 2000 d'entre eux se préparaient hier matin à monter dans une longue caravane de cars pour rejoindre les JM. Regroupés dans un grand champ, chacun autour de drapeaux italien, suédois, canadien ou allemand, ils trompaient leur attente en chantant des hymnes.

Plus de 500 cars devaient quitter Montréal pour rejoindre Toronto, la ville où le pape est attendu demain en milieu de journée pour lancer officiellement les

JMJ, une semaine de célébrations de la foi catholique pour lesquelles 195 000 pèlerins sont attendus.

Ce chiffre est une déception pour les organisateurs qui tablaient initialement sur 750 000 personnes, puis avaient rabattu leurs objectifs à 350 000.

Mais la peur des avions depuis les attentats du 11 septembre, la santé chancelante du pape faisant douter de sa venue et le coût élevé du voyage ont eu raison de beaucoup de vocations.

De fait, les plus grosses délégations sont canadienne et américaine, suivies par les Européens, un contingent insuffisant pour sauver l'événement du gouffre financier qui le menace.

### À pied d'œuvre

Aux gares et à l'aéroport, les volontaires étaient à pied d'œuvre pour accueillir les arrivants et les diriger vers des familles ou des dortoirs.

En attendant l'invasion des pèlerins, la capitale financière canadienne semblait pourtant dépourvue de toute autre fièvre que celle qui agite toutes les places boursières internationales.

Hormis quelques signalisations routières prévenant les automobilistes de l'enfer à venir, la métropole noyée dans une touffure quasi tropicale restait encore indifférente.

L'indice principal de l'événement sur le nombre grandissant dans les rues de sacs à dos rouges, le cadeau réservé aux

pèlerins, livré avec chapelet en plastique vert, croix de bois et cierge à allumer lors de la vigile de samedi soir.

Pour ménager sa santé, le pape ne fera que deux brèves apparitions avant la grande messe de dimanche, se reposant le reste du temps dans l'île champêtre de Strawberry Island, sur un lac à quelque 100 km de là.

À Exhibition place, l'immense parc d'exposition où l'essentiel des manifestations doit avoir lieu, les volontaires s'activent. Déjà, les ventes de souvenirs, qui doivent aider à renflouer les comptes, sont en place et offrent t-shirts, livres ou vidéos.

Un peu plus loin, des stands tenus par différentes congrégations vont tenter de réveiller les vocations, en chute libre dans le monde occidental.

Dans une immense salle, un autel recouvert de drap blanc est surmonté d'une croix de bois, tandis que des paravents mauves isolent des chaises deux par deux pour les confessions à venir.

Trois millions d'hosties et 752 litres de vin de messe sont prévus pour cette semaine de célébrations qui mobilisent 2000 prêtres et 500 évêques.

Les catholiques hostiles aux positions du pape sont aussi prêts et ont lancé hier « Défi à l'Église », une série de réflexions sur les grands dossiers polémiques comme le mariage des prêtres, l'ordination des femmes, la contraception ou l'avortement (voir texte ci-dessous).

## Des catholiques pas très orthodoxes

Ces militants acceptent l'ordination des femmes, la liberté de se marier pour les prêtres et le contrôle des naissances

AMY CARMICHAEL  
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Des groupes militants mettent leur vision de la religion catholique en avant, proposant aux pèlerins de la Journée mondiale de la jeunesse (JM) de faire évoluer cette tradition séculaire.

Se réclamant du catholicisme, ces militants acceptent l'ordination des femmes, la liberté de se marier pour les prêtres et le contrôle efficace des naissances, en plus de célébrer des mariages homosexuels.

Eux aussi vont à Toronto, y tenir un rassemblement parallèle.

Ainsi Tobias Rachke, un Berlinois de 23 ans, souhaite comparer ses opinions à celles d'autres jeunes gens, qui ont en commun l'amour de Jésus, mais n'acceptent pas la doctrine sociale du Vatican.

« C'est très émouvant pour nous d'être ici. Rencontrer tous ces jeunes qui vont exprimer leurs idées, c'est réconfortant », souligne M. Rachke. Nous serons parmi eux, distribuant des tracts et des condoms, pour leur demander aussi comment ils voient leur Église. »

Joanna Manning, porte-parole du groupe Challenge the Church, qui organise cette activité parallèle, espère montrer que beaucoup de catholiques sont de l'avis de Tobias Rachke et qu'ils préfèrent une institution ouverte et redevable.

« Ils croient profondément en Jésus-Christ. Ce que lui défendait était très différent de ce que l'Église romaine professe aujourd'hui », raconte Mme Manning. Voilà pourquoi nous sommes ici, pour retrouver les valeurs fondamentales qu'enseignait Jésus: la compassion, la justice et l'accueil de tous les humains. »

Par ailleurs Challenge the Church a décidé de ne tenir aucune manifestation qui gênerait le déroulement de la JM officielle. « Cela nous nuirait d'aller déranger les gens quand ils prient. Ils viennent ici de bonne foi, voir le pape et nous devons respecter leur choix. »

Mais un autre groupe, Guardian Angel, a décidé d'être plus militant: ses membres ont distribué des condoms à des bénévoles de la JM, samedi, à Exhibition Place, non loin du lac Ontario.

Selon un coordonnateur de Guardian Angel, Milton Chan,

des militants ont alors été expulsés par la police. « Nous aimerions savoir si la police a été alertée par la direction de la JM ou d'autres dirigeants catholiques, pour aller intimider et faire taire ceux qui veulent un dialogue franc sur des questions que l'Église catholique esquive », lance M. Chan, qui estime de son devoir d'en parler aux pèlerins.

« Je sens que Dieu m'appelle », poursuit ce militant résolu. Je dois dénoncer cette flagrante injustice. Si les condoms ont une valeur symbolique, ils en ont aussi une pratique, plaide-t-il. Il doute aussi que ce soit une attitude responsable de vouloir stigmatiser l'article de latex, lequel protège contre les maladies et la grossesse non désirée.

« La vérité », poursuit M. Chan, c'est qu'une foule de jeunes gens viennent ici accompagnés. Certains vont faire l'amour, que ça plaise à Jean-Paul ou non. Alors nous voulons qu'ils aient une protection. »

Quant à l'avortement, Marilyn Wilson, qui dirige une ligue pro-choix, signale que celle-ci est présente lors de la JM. Les tracts du groupe réfutent « les mythes médicaux répandus par ceux qui cherchent à criminaliser l'avortement ».

Dans le camp d'en face, au moins un groupe américain pro-vie est attendu à Toronto, pour prôner la chasteté et dénoncer l'avortement.

Mais selon Joanna Manning, ce qui révolte le plus les militants est la manière dont la hiérarchie catholique a cherché à traiter les cas de pédophilie dans le clergé.

Le Young Feminist Network, basé en Virginie, aura des représentantes à Toronto, pour aborder la question.

Des visiteurs allemands souhaitent une réforme de la hiérarchie, nécessaire selon eux pour que les prêtres pédophiles soient amenés devant les tribunaux civils.

Des victimes d'abus sexuels, venues notamment d'Ottawa, Montréal et Cornwall, vont tenir leur propre chemin de croix, où chaque station sera un rappel douloureux de ces drames de l'enfance au Canada.

Une délégation des victimes a demandé d'être reçue en audience par le pape Jean-Paul II, mais la hiérarchie n'a pas répondu.

Certaines femmes dénoncent le sexisme du Vatican et briguent même la présidence. Ainsi Mary Ramerman, membre d'une paroisse dissidente de Rochester, État de New York, présidera en public au sacrement de l'eucharistie.

## Un troisième candidat pour diriger le NPD

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La course à la direction du Nouveau Parti démocratique (NPD) a fait place à un troisième candidat, hier, alors que le conseiller municipal de la Ville de Toronto, Jack Layton, confirmait sa candidature.

M. Layton, qui tentera de succéder à Alexa McDonough, dit vouloir saisir l'occasion pour insuffler une nouvelle énergie au parti qui a eu droit à ses déchirements au cours des derniers mois. Plusieurs militants souhaitent que le NPD renoue avec des objectifs encore plus à gauche.

« Pour moi, ce n'est pas une question de gauche ou d'être plus à gauche. C'est une question du niveau d'activités, d'énergie et du focus qu'on doit donner à la campagne pour le changement », a expliqué M. Layton, qui veut ouvrir les portes à tous ceux qui croient que le Canada doit se réengager dans certains secteurs. Il mentionne, par exemple, le logement social, le nouveau pacte fiscal pour les villes et la réduction des gaz à effet de serre. M. Layton est convaincu que, comme lui, la population en a assez des « discours des libéraux » et qu'il est temps de passer aux actes. « Nous devrions tous en avoir assez de cette inaction », a-t-il lancé lors de la conférence de presse sur les parterres du parlement.

Un Québécois, Pierre Ducas, a déjà annoncé sa candidature à la course au leadership devenant ainsi le premier francophone à le faire. Le député manitobain Bill Blaikie, un vétéran de la Chambre des communes, est le troisième candidat en lice et celui considéré comme ayant le plus de chances de devenir chef du parti. Le congrès au leadership se tiendra à Toronto, du 24 au 26 janvier prochain. Natif d'Hudson, au Québec, s'exprimant de façon plutôt claire en français, M. Layton a tout pour attirer les Québécois dans les rangs du NPD, croit Carl Hétu, coprésident de la section Québec du NPD. « Il a une vision fraîche et rafraîchissante de faire de la politique. Avec son style, sa compréhension du Québec, il est né, il a grandi au Québec et il comprend les Québécois [...] ».

## L'acétaminophène préviendrait les dommages cardiaques

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

L'acétaminophène, cet analgésique contenu dans les préparations pharmaceutiques telles que Tylenol, Atasol et Tempra, préviendrait les dommages cardiaques induits par des épisodes d'angine de poitrine.

Gary F. Merrill, professeur au département de biologie cellulaire et de neuroscience du campus Rutgers de l'université de l'État du New Jersey, a en effet observé que l'acétaminophène favorisait le prompt rétablissement du muscle cardiaque des animaux chez lesquels on avait induit des périodes d'ischémie — qui réduisaient l'irrigation sanguine du cœur et par conséquent son oxygénation — similaires à celles qui surviennent dans la maladie coronarienne. Sachant que l'ischémie cardiaque est un signe précurseur de l'infarctus du myocarde, cette découverte apparaît donc comme déterminante.

Le chercheur attribue la récupération rapide de la fonction musculaire du cœur aux propriétés antioxydantes de l'analgésique. Plusieurs études dont les résultats ont été publiés dans des revues scientifiques donnent à penser en effet que l'acétaminophène exerce un effet antioxydant sur le muscle cardiaque en prévenant les dommages causés par des composés chimiques, appelés radicaux libres. Il s'agit là d'un mécanisme d'action distinct de celui de l'aspirine — l'acide acétylsalicylique — dont les vertus sur la fonction cardiaque sont bien connues. L'aspirine empêche quant à elle les plaquettes du sang de former des caillots susceptibles d'obstruer les vaisseaux sanguins et ainsi de provoquer une ischémie du muscle cardiaque, soit une crise cardiaque.

Bien que Gary F. Merrill accueille avec beaucoup d'enthousiasme ces premiers résultats et espère les confirmer chez l'humain, il prévient néanmoins tous les consommateurs de l'importance de respecter les doses recommandées sur les contenants de comprimés d'acétaminophène.

## Audiences publiques sur le projet Suroît

LE DEVOIR

Le mouvement Au Courant réclame à son tour des audiences publiques sur le projet Suroît de construction d'une centrale thermique au gaz naturel à Beauharnois. Ce regroupement de bénévoles qui s'applique à promouvoir une utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que la participation du public dans les processus décisionnels, soutient que la division Hydro-Québec Production, promoteur du projet, « n'a apporté aucune justification crédible pour se lancer dans la production thermique, surtout au moment où les changements climatiques constituent une préoccupation majeure et universelle ».

Comme le projet ne peut être évalué de manière impartiale et rigoureuse par la Régie de l'énergie, le mouvement de citoyens croit qu'une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) constituée désormais la seule tribune publique devant laquelle les impacts d'un tel projet peuvent être examinés et débattus.

Lors de cet exercice, Hydro-Québec sera tenu de démontrer la rentabilité des fonds publics qui seront investis dans le projet, « ce qui est loin d'être évident pour les exportations si l'on tient compte des frais et des pertes occasionnés par le transport de l'électricité », souligne l'organisme. Or, il appert justement que l'essentiel de la production de cette nouvelle centrale sera vraisemblablement vendu dans le nord-est des États-Unis. « Pourquoi le Québec devrait-il supporter la pollution afférente, notamment une augmentation des gaz à effet de serre, pour alimenter les consommateurs américains, qui ne semblent faire aucun effort pour réduire leur consommation? », s'indigne John Burcombe, le porte-parole du mouvement Au courrant.

CLUB  
402  
HOMME



Coupe-vent importés d'Italie réversibles  
GRAND SOLDE D'ÉTÉ  
150\$ seulement  
RÉGULIER 350\$  
1118, rue Ste-Catherine O.  
2e étage, Montréal  
Tél.: (514) 861-3636

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Israël pourrait fermer son consulat à Montréal

KARINE FORTIN  
LE DEVOIR

Israël a annoncé hier la fermeture de huit ambassades en Europe et en Afrique, ainsi que de plusieurs de ses consulats dont celui de Montréal, rapportent l'Agence France-Presse (AFP) et le *Jerusalem Post*.

Selon le quotidien israélien, propriété de Conrad Black, le couperet s'apprêterait à tomber sur les ambassades de l'État hébreu au Panama, au Zimbabwe, au Bélarus et en Nouvelle-Zélande. En plus de celui de Montréal, les consulats de Marseille (France), Sydney (Australie) et Rio de Janeiro (Brésil) seraient menacés. Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères Shimon Peres pourrait aussi annoncer sous peu la fermeture des missions diplomatiques à Houston, Philadelphie et San Francisco.

A Montréal, une porte-parole du consulat s'est dite renversée par la nouvelle. «Nous l'avons appris par le

journal», a-t-elle confié avant d'ajouter que la nouvelle n'avait pas encore été confirmée par Tel Aviv. Dans ce contexte, les officiels israéliens en poste à Montréal se sont refusés à tout commentaire.

Situé sur le boulevard René-Lévesque, le consulat d'Israël à Montréal a été inauguré il y a plus de 40 ans. Une douzaine de personnes — Israéliens ou Canadiens — y travaillent.

L'État hébreu possède aussi deux autres missions diplomatiques au Canada: l'ambassade, à Ottawa, et un gros consulat, à Toronto.

Dans son édition Internet d'hier, le *Jerusalem Post* affirmait que le ministre israélien avait privilégié cet établissement, au détriment de celui de Montréal, «parce que plus de juifs vivent à Toronto».

Pour le Congrès juif du Canada, Peres devrait cependant considérer d'autres facteurs que la population avant de prendre sa décision finale. «Il faut faire comprendre au minist-

re des Affaires étrangères d'Israël l'importance de maintenir une mission diplomatique à Montréal à cause du caractère distinct du Québec», souligne Joseph Gabay, président de la section Québec de l'organisme.

«C'est important, notamment parce qu'il y a une très forte présence francophone en Israël.»

À son avis, la communauté juive de Montréal va se mobiliser au cours des prochaines semaines pour tenter de convaincre le gouvernement israélien de revenir sur sa décision. «Le Ministère des Affaires étrangères d'Israël sait ce qu'il fait. Ils ont des millions à couper, et leur priorité c'est la Défense, pour les raisons que l'on sait», dit-il. «Mais pour nous, ce n'est pas chose faite.»

Au total, la fermeture des missions diplomatiques permettrait au gouvernement d'Ariel Sharon d'épargner environ 40 millions de shekels (13 millions) pour réduire son énorme déficit budgétaire. Depuis deux ans, la deuxième Intifada et l'effondrement de la nouvelle

économie ont eu des conséquences désastreuses sur l'économie israélienne. Les dépenses liées à la Défense ont grimpé en flèche, pendant que les revenus de l'industrie touristique et des entreprises du secteur technologique fondaient à vue d'œil.

En conséquence, le Produit intérieur brut (PIB) a diminué de 0,5 % l'an dernier et la monnaie nationale a perdu près de 20 % de sa valeur contre le dollar américain depuis le début de 2002.

Le chômage et l'inflation ont aussi atteint des niveaux records.

Pour tenter de relancer la machine, le gouvernement d'Ariel Sharon a adopté en juin dernier un plan d'austérité général dont l'objectif est de réduire le déficit de l'État de 13 milliards de shekels (quatre milliards de dollars) d'ici à la fin de l'année en cours. Les taxes sur le tabac et l'essence ont été haussées et les organismes publics ont dû réduire leurs dépenses de manière significative.

Selon le *Journal de Montréal*

## Les policiers ont vu les préparatifs d'un crime sans réagir

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

Les policiers ont assisté en direct aux préparatifs d'un meurtre qu'allait commettre des membres des Bandidos le 19 mars dernier, mais ils n'ont pu intervenir à temps pour prévenir le crime. Ce jour-là, les motards ont tenté d'abattre Steven Bertrand, un proche de Maurice Boucher, attablé dans un restaurant de sushi situé à l'angle de l'avenue du Parc et de la rue Bernard.

Selon une bande vidéo qu'a obtenue le *Journal de Montréal* et qui figure dans la preuve que détient le ministère public, il a été possible aux policiers de suivre de minute en minute les faits et gestes de Patrick Hénault, André Désormeaux et Eric Nadeau, trois membres des Bandidos, quelques minutes avant la tentative de meurtre contre Steven Bertrand survenue vers 13h30. C'est grâce à la collaboration d'Eric Nadeau, un agent-source, qu'ils ont pu suivre ces préparatifs, mais les policiers n'ont jamais réussi à communiquer avec Nadeau afin de savoir ce qui se passait réellement.

Les images vidéo montrent les trois hommes dans l'arrière-boutique du «Cadeau soleil de nuit», rue Bernard. Ils sont nerveux, note dans son rapport l'agent Robert Lebrun, du Service de police de Montréal (SPVM) qui observe la scène à l'aide d'une caméra dissimulée dans le local. Deux des hommes changent de vêtements et les policiers se rendent compte que l'un d'eux est armé, rapporte le *Journal de Montréal*.

Devant l'agitation des suspects, l'agent Lebrun communique avec les «contrôleurs» de Nadeau, les

policiers Yves Henri et J.-P. Pelletier, qui demandent l'intervention des membres de l'équipe de filature. Quand ceux-ci arrivent, ils se mettent à suivre André Désormeaux alors que l'attentat a déjà eu lieu. Steven Bertrand a reçu plusieurs balles, dont l'une à la joue, mais il a survécu à ses blessures. Patrick Hénault a été arrêté peu après la tentative de meurtre en compagnie d'Eric Nadeau qui lui, n'a pas été accusé. Quant à André Désormeaux, il a finalement été arrêté le 5 juin.

Ainsi, les policiers semblent n'avoir rien tenté pour mettre un terme aux préparatifs de ce crime, indique le *Journal de Montréal*, et l'agent-source n'aurait pas davantage essayé de dissuader ses comparses.

Au SPVM, on se refuse à tout commentaire en invoquant l'interdiction de publication ordonnée par la juge Louise Bourdeau et effective depuis le 6 juin. Mais dans un communiqué de presse émis en fin de journée hier, la direction du SPVM soutient que «des actions ont été entreprises par son personnel impliqué dans l'opération du 19 mars dès que des éléments ont laissé entrevoir qu'un crime serait perpétré». Les devoirs et obligations du service de police envers les citoyens consistent notamment à prévenir le crime en avertissant toute personne d'une menace pour sa vie et d'intervenir en fonction des éléments dont il dispose, ajoute-t-on.

«En regard des informations disponibles au moment de cette opération et des délais restreints, les moyens d'intervention utilisés ont été conformes à ceux habituellement prévus lors de circonstances similaires.»

## Mais où est donc le client?



JAYANTA SHAW REUTERS

LES TEMPS sont durs, pour les conducteurs de pousse-pousse de Calcutta, en Inde. Depuis deux jours, des pluies torrentielles causées par la mousson ont fait fuir la clientèle. Revêtus de bâches de plastique qui leur servent de carrosserie, les hommes-taxis continuent néanmoins à veiller, malgré les intempéries.

## Le procès des Hells

## Un coup de théâtre en trois actes

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Le coup de théâtre du juge Jean-Guy Boilard, qui s'est désisté hier du procès de 17 présumés membres ou associés des Hells Angels, tient en trois actes qui se résument comme suit: ■ Le 21 juin. Par décision écrite, le juge Boilard écarte en termes durs une requête mixte plaidée par Gilles Doré au nom de l'accusé Daniel Lanthier. Invoquant «l'ampleur historique du dossier» et la lenteur manifestée par la Couronne dans la divulgation de la preuve, M<sup>e</sup> Doré avait réclamé un arrêt des procédures ou, à défaut, la remise en liberté de son client. Selon lui, la complexité de la cause rendait impossible la tenue d'un procès.

Le juge se montre plutôt cinglant dans sa décision. «Une fois dégonflée de sa rhétorique ronflante et de l'hyperbole, il s'agit simplement d'une requête en cautionnement», écrit d'entrée de jeu M. Boilard, qui se fait un devoir de souligner «l'outrecuidance» de M<sup>e</sup> Doré.

Le juge reconnaît le caractère unique de la cause, en raison du nombre d'accusés (une quarantaine), de la nature des crimes qui leur sont reprochés (gangstérisme, meurtres et trafic de drogue) et du «gigantisme» de la preuve. Mais il ne prête aucun fondement à la requête en arrêt des procédures de M<sup>e</sup> Doré, affirmant qu'elle est «non seulement surprenante, mais tout à fait ridicule».

Résultat? Lanthier reste en prison en attente de procès; la requête mixte est rejetée en totalité. Une fois la lecture du jugement terminée, M<sup>e</sup> Doré demande à ce que l'on note, à des fins d'enregistrement, que le juge Boilard ne l'a pas laissé plaider sa requête en totalité. Ce à quoi M<sup>e</sup> Boilard réplique: «Un avocat insolent est rarement utile à son client.»

■ Le 18 juillet. Le juge Boilard apprend de la bouche de la journaliste Isabelle Richer que le Conseil canadien de la magistrature désapprouve sa conduite. La lettre dont le reporter de Radio-Canada a obtenu copie est datée du 15 juillet. Elle fait suite à une plainte de Me Doré. Après étude de la preuve, le Conseil déplore les remarques «désobligeantes et injustifiées», voire «disgracieuses» formulées par le juge Boilard à l'encontre de l'avocat. «A titre d'exemple, parler de la "rhétorique ronflante et de l'hyperbole" et de "l'outrecuidance" de l'avocat qui plaide devant vous, de toute évidence de bonne foi, est inutilement offensant», écrit le juge Alban Garon, président du sous-comité de la magistrature qui a analysé la plainte. «Dire à un avocat qui plaide devant vous que "j'ai l'impression que cela va être pénible" abaisse gratuitement l'avocat. Qualifier une procédure devant la Cour de "tout à fait ridicule" est inutilement humiliant», ajoute M. Garon.

Le Conseil de la magistrature va au-delà de l'affaire Doré pour étudier quatre autres causes impliquant le juge Boilard. «Le sous-comité a pu

constater votre penchant à vous servir de votre tribune pour dénigrer injustement l'avocat qui paraît devant vous», conclut le juge Garon. Il invite M. Boilard à traiter les avocats plaidant devant lui «avec respect et courtoisie».

■ Hier matin, 10h. À la surprise générale, le juge Boilard annonce son désistement à la reprise des audiences dans le procès de 17 présumés membres et associés des Hells Angels. Il ne peut cacher sa surprise devant le fait que les médias lui ont appris l'existence d'une décision défavorable du Conseil de la magistrature à son égard. «J'estime ne plus avoir l'autorité morale et peut-être aussi l'aptitude requise pour continuer mon rôle d'arbitre dans ce procès. Tant les parties et leurs avocats que l'observateur raisonnable seront toujours justifiés de mettre en doute la justesse de mes décisions ou l'à-propos de mes interventions vu les commentaires du Conseil canadien de la magistrature», déclare-t-il. Fait à souligner, M<sup>e</sup> Doré ne représente aucun des 17 individus jugés devant M. Boilard. Et son client, Daniel Lanthier, doit subir son procès pour meurtre à l'autome devant le juge Réjean Paul.

Avant la tombée du rideau, M. Boilard convoque le jury pour le lundi suivant, et il renvoie le dossier au juge en chef de la Cour supérieure, Lyse Lemieux. En fin de journée, elle annoncera son intention de nommer un nouveau juge dans les plus brefs délais.

Le juge Boilard contemple pour sa part l'idée de la retraite.

## Chrétien doit partir, dit une majorité de Canadiens

Toronto (PC) — Selon un sondage de la firme Compas, plus de 70 % des Canadiens voudraient que le premier ministre Jean Chrétien quitte son poste à la tête du pays, même si le Parti libéral surpasse toujours facilement ses rivaux dans les intentions de vote.

Au total, 49 % des personnes interrogées aimeraient le voir se retirer dès cet été alors que 23 % d'entre elles espèrent qu'il le fera après le vote de confiance prévu en février 2003. Seulement 14 % des répondants ont affirmé que Jean Chrétien devrait rester en poste.

Néanmoins, 44 % des répondants ont soutenu qu'ils voteraient pour le Parti libéral dirigé par M. Chrétien, ce qui est un chiffre aussi élevé que l'ensemble des votes pour tous les autres partis fédéraux.

Le sondage a été mené pour le compte du *National Post* et publié dans l'édition d'hier de ce quotidien.

Les sondages n'ont pas interrogé les participants sur leur propension à voter pour le Parti libéral s'il avait à sa tête l'ex-ministre des Finances, Paul Martin, un rival de Jean Chrétien dans une éventuelle course à la direction.

Ce sondage a été mené auprès de 907 personnes entre le 13 et le 16 juillet derniers. Sa marge d'erreur est de plus ou moins 4 %, 19 fois sur 20.

## Travaux sur le pont Jacques-Cartier

## La «courbe de la mort» est corrigée

PRESSE CANADIENNE

En moins de trois jours, les quelque 100 travailleurs du chantier du pont Jacques-Cartier, à Montréal, ont corrigé ce qu'on appelle la «courbe de la mort», qui a été adoucie après plus d'un demi-siècle d'accidents graves.

Des sections du pont ont été découpées et remplacées par des panneaux d'environ 30 tonnes préfabriqués à Longueuil. Il a fallu fermer complètement le pont entre l'île Notre-Dame et Montréal de 20 heures 30, jeudi, à 14 heures, dimanche. La nouvelle courbe est adoucie grâce à un angle moins pro-

noncé et une légère pente. Le pont était donc prêt pour le trafic hier matin. Le remplacement des 48 dalles de la courbe est l'une des étapes les plus complexes de la réfection du pont Jacques-Cartier. Depuis décembre dernier, près de 500 personnes travaillaient de près ou de loin à planifier la fin de semaine dernière. Les travaux de nuit se poursuivront pour terminer le changement des 1600 panneaux sur le pont, achever l'asphaltage des voies et faire plusieurs travaux d'ajustements. Plus tard, ce sera le tour du pont Mercier qui a, lui aussi, besoin d'un nouveau tablier d'ici cinq à dix ans.

## Victimes canadiennes en Afghanistan

## Les familles réclament la réouverture de l'enquête

Halifax (PC) — Les familles des soldats canadiens tués lorsqu'un pilote américain a largué par erreur une bombe en Afghanistan affirment qu'Ottawa devrait rouvrir l'enquête sur l'incident, une fuite ayant semé le doute sur les conclusions initiales des enquêteurs.

Plusieurs proches des victimes sont choqués que le ministre de la Défense ait carrément exclu toute nouvelle enquête sur la tragédie du 18

avril qui a fait quatre morts et huit blessés. Ils réclament qu'Ottawa se penche à nouveau sur les rapports des commissions d'enquête, tant canadienne qu'américaine, puisque des extraits de la transcription d'une conversation entre le pilote américain et ses contrôleurs semblent contredire leurs conclusions.

Selon les informations dévoilées la semaine dernière par des médias américains, le contrô-

leur aurait dit au pilote qu'il était autorisé à se défendre, après que celui-ci eut largué sa bombe sur des positions occupées par des Canadiens prenant part à un exercice de tir. Les conclusions initiales de l'enquête indiquaient plutôt que le pilote n'avait pas respecté les procédures en place avant d'agir. Le ministre McCallum a refusé de commenter la transcription des propos du pilote et du contrôleur aérien.

## Objets du «Rocket»: ventes approuvées

Gatineau (PC) — Le gouvernement du Québec a approuvé la vente de 47 objets de la collection Maurice-Richard au Musée canadien des civilisations, a indiqué le musée, hier. Le président-directeur général du musée, Victor Rabinovitch, aurait reçu une lettre de la ministre

québécoise de la Culture et des Communications, Diane Lemieux, confirmant la décision du gouvernement. «Nous sommes très heureux que le gouvernement du Québec ait approuvé la vente de ces objets uniques au Musée des civilisations», a souligné M. Rabinovitch. Nous sommes honorés que la famille Richard ait convenu que le meilleur moyen de préserver les artefacts du «Rocket» au profit de tous les Canadiens est de les confier au musée le plus visité au Canada.»

## EN BREF





*Louis*  
LOUIS LABERGE  
1924 – 2002  
*Laberge*

LES FUNÉRAILLES  
DE MONSIEUR LOUIS LABERGE

AURONT LIEU

À LA CATHÉDRALE MARIE-REINE-DU-MONDE  
(BOUL. RENÉ-LÉVESQUE – ANGLE DE LA CATHÉDRALE  
MÉTRO BONAVENTURE)

À 10H30, MERCREDI 24 JUILLET 2002



Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

**FTQ**

## É D I T O R I A L

## La gouvernance autochtone

Le chef de l'Assemblée des premières nations (APN), Matthew Coon Come, envisage le recours à la désobéissance civile pour protester contre le projet de loi fédéral sur la gouvernance, qui veut obliger les chefs à rendre des comptes sur les sommes d'argent qu'ils gèrent pour leurs communautés. Malheureusement, ni M. Coon Come ni aucun autre chef n'a fourni d'explication satisfaisante sur les raisons de ce blocage.

**L**e chef Coon Come a le don des formules-chocs. Ainsi, devant l'assemblée annuelle des chefs réunis la semaine dernière à Kahnawake, il a répété qu'«on ne modernise pas le colonialisme, on l'abolit». Mais concrètement, comment justifier le rejet de toute reddition de comptes par ce seul argument? On s'étonne devant une telle fin de non-recevoir, à la lumière des rapports passés du vérificateur général déplorant l'absence de contrôle sur les subventions versées, voire leur mauvaise utilisation. N'existe-t-il pas des cas d'excès documentés, dont les femmes et les enfants font le plus souvent les frais, en ne recevant pas les services de santé et d'éducation auxquels ils ont droit?

Quelque 350 000 Indiens reconnus, répartis dans 604 communautés reçoivent 6,5 milliards chaque année d'Ottawa, comparativement à 210 millions en 1969, au moment de l'adoption de la Loi sur les Indiens. Aujourd'hui, les chefs de bandes gèrent 85 % de ce budget. Or, et même s'il existe des exceptions, les conditions socio-économiques des autochtones ne se sont pas améliorées depuis cette prise en charge. Les autochtones détiennent les plus hauts taux de mortalité infantile et le championnat du suicide chez les jeunes. L'abandon scolaire, la dépendance aux drogues et les maladies découlant de la malnutrition sont courants dans de nombreuses réserves. Le gouvernement ne peut indéfiniment fermer les yeux sur le sort des populations autochtones.

Le projet de loi du ministre des Affaires indiennes, Robert Nault, n'est pourtant pas excessif: il oblige les bandes à se doter d'un régime de gouvernance et de règles électorales. Il vise une meilleure administration publique et une meilleure imputabilité.

En privé, un certain nombre de chefs reconnaissent qu'un tel projet de loi est nécessaire. Mais pour préserver l'idéologie de la cause autochtone, ils ne le diront pas publiquement. En effet, l'Assemblée des premières nations craint que l'acceptation d'une loi sur la bonne gestion n'affaiblisse sa position dans les négociations constitutionnelles avec le gouvernement. Comment revendiquer un gouvernement autonome, s'appuyant sur une relation de nation à nation, tout en acceptant de se faire dicter des règles de bonne conduite?

La prochaine génération de chefs autochtones verra peut-être les choses d'un autre œil. La génération actuelle, qui ne l'oublions pas, a connu l'arrogance et l'indifférence du gouvernement fédéral, a arraché toutes ses victoires en recourant à l'arme des tribunaux. Elle n'est pas prête à mettre en péril la protection constitutionnelle obtenue au fil des ans.

Mais ces considérations doivent aujourd'hui passer au second plan, ou être mises entre parenthèses, devant l'urgence de redresser une situation intolérable. Il n'est pas impossible que les femmes, dont certaines ont publiquement dénoncé la semaine dernière la discrimination dont elles sont victimes, si elles ont épousé un non-Indien, jouent un rôle-clé dans le changement d'attitude qui s'impose.

Le gouvernement, il va sans dire, n'est pas à l'abri de la langue de bois. Il occupe une large part de responsabilité dans cette absence de franc-parler qui a caractérisé le dialogue Ottawa-APN depuis tant d'années. Son indifférence, puis sa fausse bienveillance, n'ont pas aidé. Il est plus que temps de sortir des clichés, ce qui ne veut pas dire renier l'histoire.

Mais pour l'heure, il faut souhaiter que le gouvernement fédéral aille de l'avant avec son projet de loi ou plutôt ses projets de loi puisque le ministère des Affaires indiennes en propose également un second, moins discuté, mais néanmoins fort intéressant, prévoyant la création de quatre institutions fiscales autochtones, dont un bureau d'enquête statistique, une commission de taxation gérant les régimes de taxation foncière (80 bandes imposent déjà des taxes), un conseil de gestion des Premières Nations, afin de déterminer des critères de bonne gestion, et enfin une société coopérative d'emprunt.

On le voit, le gouvernement fédéral a de la suite dans les idées. Il propose aux autochtones une vision pragmatique des choses, une intégration économique à la vie d'aujourd'hui. Cette approche ne règle pas tout. Mais elle constitue une manière de redonner espoir aux jeunes autochtones pour qui l'avenir est présentement dénué de promesse.

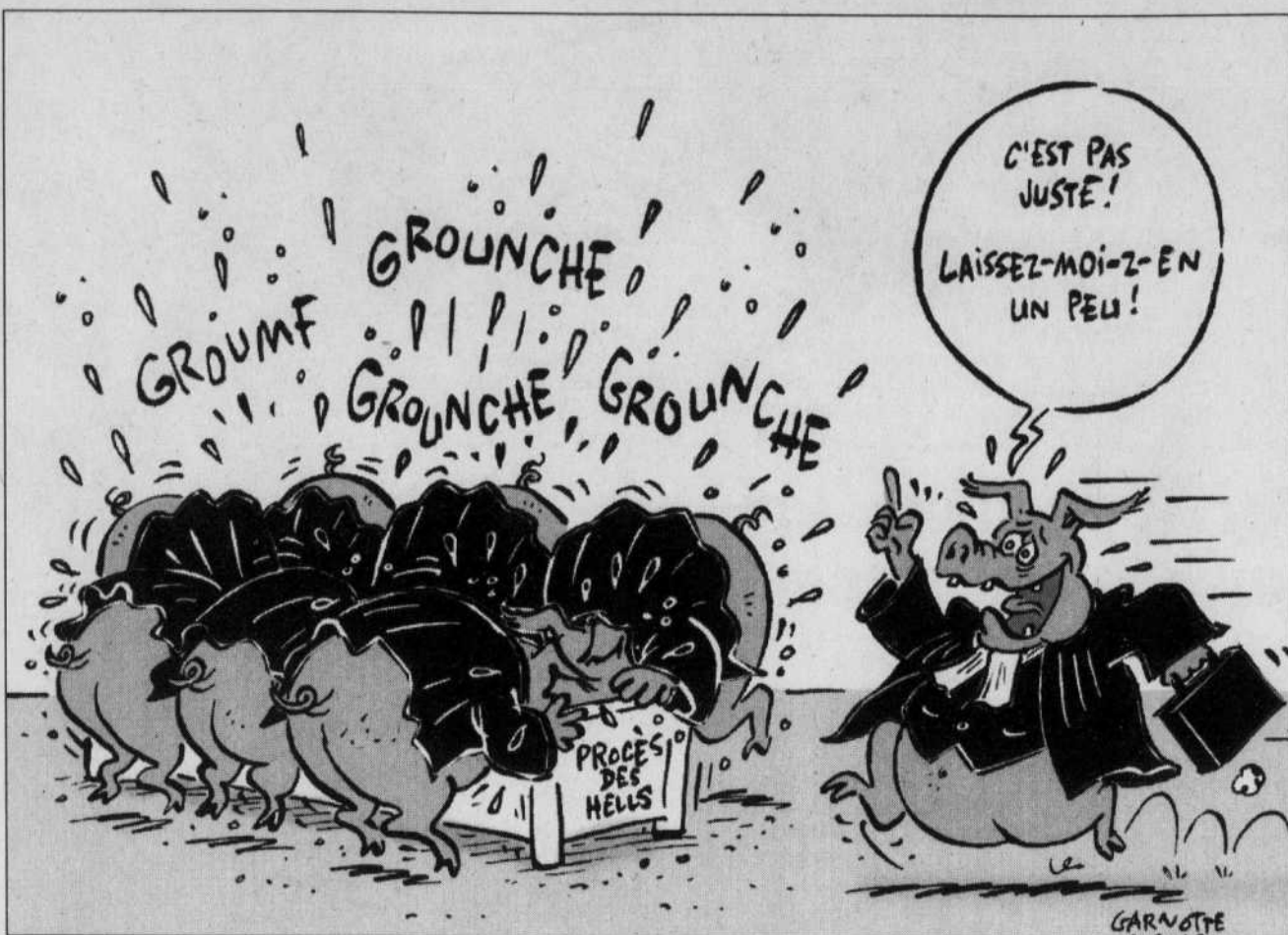
## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



REPRISE 26-01-2002

## L E T T R E S

## La maison d'Église dans notre village global

Des jours de fraternité et de foi nous sont offerts à regarder et à méditer avec la (re) venue des Journées mondiales de la jeunesse. Au Canada cette fois. À cette occasion, une réflexion de Fernand Dumont dans son livre *Une foi partagée* (Bellarmin, 1996, p.260) me vient à l'esprit: «*Reconnaissons plus simplement que, dans le vaste espace où des personnes croient aujourd'hui en des valeurs, haïssent l'injustice et n'oublient pas leurs propres insuffisances, la maison d'Église n'est pas méprisable. Depuis que, à peu près partout les soutiens et les complicités des pouvoirs lui ont été enlevés ou qu'elle s'en est elle-même dépourvue, l'Église devient de peine et de misère une puissance spirituelle; ce n'est pas vrai seulement du catholicisme, mais du protestantisme, du judaïsme, d'autres religions encore. En ce qui nous concerne, les Églises chrétiennes sont partout confrontées aux Béatitudes qu'elles annonçaient sans les avoir toujours reportées sur elles-mêmes. Pour évaluer notre civilisation, les chrétiens ne monopolisent ni les assurances de principe ni les bonnes théories. Néanmoins, il y a certes place pour l'espérance du Royaume de Dieu dans ce procès, à la condition que cette espérance n'essaie pas de couvrir la voix de quiconque ne s'en réclame pas.*»

Guy Demers  
18 juillet 2002

## Nivellement par le bas

On assiste en ce moment à la réussite complète du vaste programme de nivellement par le bas entrepris à la Chaîne culturelle de la Société Radio-Canada. Le processus d'élimination de la critique va bon train. La réflexion et l'exploration

des œuvres — exercices vains, selon la direction — ont presque tous été remplacés par la chronique d'opinion et le compte rendu publicitaire. La pensée asphyxie.

Jusqu'à tout récemment, la Chaîne culturelle était l'un des rares endroits où l'on pouvait entendre réfléchir à haute voix. Dans cette espace de liberté intellectuelle, les œuvres vivaient une seconde vie, nourrie et approfondie par la critique, la discussion.

Ce dialogue critique est d'autant plus important qu'il donne accès à de nouveaux territoires artistiques. Combien de musiques, de compositeurs ai-je découverts grâce au «cent virgule sept»? Les entretiens attentifs de Maryvonne Kendergi avec Olivier Messiaen; le maestro Walter Boudreau soulignant les subtilités de diverses versions du *Sacre du Printemps*; les explorations sensibles des musiques contemporaines par George Nicholson... Autant de souvenirs mémorables, mais des souvenirs, justement.

Il est déplorable que, sous la menace de CJPX, la SRC ait choisi de verser dans la facilité. Pour faire face à la musique «qui fait du bien», elle a décidé d'éliminer le «blabla» et de passer plus de musique en petites bouchées prédigérées. C'est été vu trop élitiste, sans doute, que de riposter par plus d'intelligence.

Les congédiements récents et les changements à la grille-horaire survenus depuis quelques années en disent long sur la conception de la culture qu'a la direction. Plutôt que d'en juger, on en bavarde. Plutôt que d'en faire la critique, on passe un peu de musique. C'est la radio-caféteria, celle où il y a un peu de «toutes les cultures», sous forme de capsules et de «minutes de lecture». En empêchant tout approfondissement, ce zapping rend les œuvres fortes et singulières complètement inoffensives, voire incompréhensibles. Perdus pour tous.

La perte la plus tragique de ce «repositionnement» est à mon avis celle de Stéphane Lépine. Ce passionné de littérature à l'enthousiasme contagieux portait à bout de bras des *Paysages littéraires* absolument incomparables, tous médias confondus. Encore ici, des souvenirs marquants: une série sur Faulkner, une émission sur Duras; les «Carnets» d'André Major; le «Siècle en pièces» de Robert Lévesque... À l'écoute de la modernité autant que de l'histoire littéraire, Lépine était un véritable passeur des lettres québécoises et mondiales. En le congédiant, c'est un peu de son âme que la Chaîne culturelle vient de perdre. Peu importe ses justifications, le tournant récent de la SRC était un tour de garrot de trop.

Vincent Sicotte  
Le 8 juillet 2002

## Chrétien, constructeur d'autoroute

Le *National Post* annonçait récemment en première page que Chrétien prévoyait d'agrandir l'autoroute transcanadienne de deux à quatre voies pour rehausser l'unité canadienne et ainsi laisser un héritage de sa carrière politique.

Mais comment peut-il prétendre qu'un tel projet, qui augmenterait les déplacements automobiles, et donc la pollution atmosphérique, soit un cadeau aux générations futures? Il aurait avantage à investir ces milliards de dollars dans le réseau ferroviaire et les transports en commun. Cela pourrait faire partie d'un plan historique pour contrer les changements climatiques. Une courageuse ratification du protocole de Kyoto serait un héritage préférable aux tonnes de béton nécessaires pour joindre les deux bouts du Canada.

François Meloche  
Montréal, juillet 2002

## LIBRE OPINION

## La Tchétchénie brûle toujours

PIERRE-PAUL ROY

Retraité

«Ce n'est pas tant les gens cruels qui détruisent le monde que les indifférents.»  
— John Le Carré

**A**u cœur des nombreux festivals de l'été, arrêtons-nous un instant, réservons-nous un moment de réflexion sur le sort de centaines de milliers de Tchétchènes qui vivent dans un enfer d'anéantissement. Serge Truffaut, dans *Le Devoir* des 13-14 juillet 2002 relate le cheminement de l'écrivain John Le Carré — ce témoin capital — au cours des années. Dans son excellent texte, il aurait pu aussi nous faire part de ce que Le Carré pense du président Poutine: «*Jusqu'au 11 septembre on exprimait parfois quelques réticences vis-à-vis de Vladimir Poutine et sa boucherie tchétchène [...] certaines voix dont la mienne allaient jusqu'à suggérer que Poutine rejoigne Milosevic à La Haye — les deux faisaient la paire. Eh bien, c'est terminé tout ça! La construction de la grande coalition donnera à Poutine une odeur de sainteté, comparé à certains de ses petits camarades.*» (*Le Monde*, 18 octobre 2001). Mais pourquoi ce carnage?

Pour sa part, l'écrivain André Glucksmann qui, au risque de sa vie a traversé les lignes russes d'encerclement, écrit dans *Dostoïevski à Manhattan* (j'ai puisé dans son livre la substance de ce texte): «*Souviens-toi de Grozny. La capitale tchétchène doublement martyre en 1995, en 1999, fut réduite en cendres par le feu de l'Armée rouge soviétique, dite russe, pour fêter le millénaire, le siècle nouveau, l'intégrité du territoire et l'amitié entre les peuples. Et Poutine, président de Russie, d'élever cet immonde saccage en exemple universel de lutte antiterroriste: qui cherche une aiguille dans une meule de foin ne doit pas hésiter, qu'il brûle le foin! Qu'il brûle le pays!*»

Comment expliquer l'ascension de Poutine aux

plus hautes fonctions? Simple rappel. Le 1<sup>er</sup> janvier 2000, Poutine ayant recueilli l'héritage d'Eltsine, il l'amnistiait illico de toute poursuite. Solidarité mafieuse oblige. Puis s'envolait réveiller sur le front, massacre des Caucasiens exige. Le petit grand homme «à la tête de poisson», comme certains amis russes le nomment, gratifia les vaillants combattants de longs couteaux de chasseur! Message aux jeunes appelés: allez-y, éventrez!

Et d'où le premier Russe tire-t-il sa légitimité? De son organisation tutélaire — Tcheka, Guépéou, NKVD, KGB, FSB, organes efficaces, dont les victimes, en un demi-siècle, font un bon tas de dizaines de millions. Vladimir n'en rougit jamais. Il en est fier. En tisonnant sa très sale guerre au Caucase, Poutine se forge une image, saisit le pouvoir, se fait plébisciter, mais peu importent ces prémices, «il est digne de confiance».

Le calvaire des civils tchétchènes dure que dure la complaisance américaine. Quant à l'Europe, on ne l'entend plus. En juillet 2001, Vladimir est intronisé membre permanent du G7, à l'occasion redéfini comme G8, non plus club des riches, ou industrialisés, mais club des responsables qui scellent leur communes responsabilités par le sang, autorisant l'heureux élu fraîchement coopté à tirer à vue. Ce que Jacques Chirac confirmera un an plus tard, lors de sa rencontre avec Poutine le 19 juillet 2002, à Sotchi: «*Je serai bref. La Tchétchénie fait partie intégrante de la Fédération de Russie.*»

Le président de la France, contrairement à Glucksmann, n'a pas vu et jamais ne verra toutes les mères qui pleurent en silence, qui tendent les bras: cent dollars pour mon bébé, il me faut nourrir le reste de ma famille. D'autres déposent le leur sur le capot d'un compatriote plus fortuné.

Qui croit qu'un petit peuple d'un million de per-

sonnes mette en danger une grande nation de cent cinquante millions? Et pourtant, depuis trois siècles, l'affrontement joue les prolongations. Poutine a déclaré exemplaire les méthodes inaugurées à Grozny. Tant que le chardon tchétchène, sauvage et libre, n'est pas arraché, l'autocrate Kremlin craint la contagion, l'ordre en Russie est fondé sur l'esprit de soumission. Staline ne pensait pas autrement.

## Les stratégies

galonnés  
confient  
volontiers  
que la mise  
au pas  
du réduit  
tchétchène  
peut durer  
quelques  
années

L'ascension vers l'incontrôlable coûtera cher aux Tchétchènes, mais aussi aux Russes et à l'Europe entière. Un Tchernobyl provoqué devient possible, sinon probable, à mesure que le Kremlin dévaste, humilie et publie que tous les coups lui sont permis. Moscou règle le sort de ses rebelles sur place, sans caméra. L'Occident démocratique ferme les yeux, le voilà soulagé: aucun flux de réfugiés ne menace les prétendus seuils de tolérance.

## État youyou

Les stratégies galonnés confient volontiers que la mise au pas du réduit tchétchène peut durer quelques années. Il est à craindre qu'il s'agisse là d'un banc d'essai. M. Poutine vient de manifester que ni les scrupules ni les conventions internationales dûment paraphés ne le retiennent.

Preuve par la Tchétchénie. Glucksmann, circulant avec maladresse dans un pays défoncé par les bombes et les mines, n'est pas seulement un témoin effaré du supplice infligé à un peuple admirablement divers et fantastiquement courageux. Il a probablement assisté à l'émergence du plus grand État youyou du XXI<sup>e</sup> siècle. Il nous dit: «*peut-être la Chine dépassera-t-elle plus tard la Russie de Poutine, mais ce sera en suivant son exemple.*»

Tous les cinquante ans, ça recommence disent les Tchétchènes. Les anciens évoquent le calvaire

de Dadi Iourt cerné par trois mille soldats du tsar. Lorsque le dernier homme eut péri, les femmes prirent les armes. À l'approche du soir, les Russes entrèrent dans le village et, pour n'avoir pas à se rendre, les femmes s'égorgeaient sous leurs yeux. Seules quelques jeunes mères furent capturées. Mais, alors que les Russes leur faisaient traverser la rivière Terek sur un radeau, chacune se cramponna à un soldat et au cri de «à mort l'ennemi» se jeta dans les eaux tumultueuses.

Et puis, la résistance de Brest (Litovsk) où les bataillons tchétchènes, en 1941, tinrent tête aux armées nazies, quand toute la Russie débordait. Ils décrivent aussi la terrible déportation de 1944, ordre de Staline.

Les Tchétchènes cultivent peu l'élitisme ethnique, ils se marient facilement avec des «étrangers» et adoptent nombre d'orphelins russes abandonnés. Leur religion est mystique plutôt qu'intégriste. Ni raciale ni fanatique, la nation tchétchène trouve son identité dans son histoire. Résister à Gengis Khan et aux tsars, à Staline et à Beria, à Eltsine et à Poutine témoigne d'un inaltérable amour de la liberté. Soljenitsyne, à l'époque du goulag, saluait la fierté d'un petit peuple qui tout entier refusait de plier.

La Russie d'aujourd'hui est Gulliver empétré, un nain économique. Un krach à la Bourse de Moscou est sans importance. La Russie est par contre cooptée dans le groupe des pays «les plus riches» ou «les plus industrialisés», le G7 tourne au G8, sans que nul éprouve la nécessité d'expliquer pourquoi. Pourtant, en matière de démocratie, les performances de Moscou vont à contre-courant.

Devant le carnage tchétchène allons-nous encore longtemps réagir comme l'écrivain Robert Musil après le carnage de 14-18? «*Nous avons été pareils à ces voyageurs de wagon-lit qui ne se réveillent qu'au moment de la collision*», ceux qui survivent, passé le temps d'une bonne gueule de bois, se rendorment de plus belle, bercés par l'idéologie de wagon-lit des gentlemen spécialistes es *happy ends*.

## IDÉES

À la mémoire d'un homme d'idées



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les idées de Louis Laberge se confondaient souvent avec des objectifs pragmatiques qui avaient tous une chose en commun: faire en sorte que cela aille mieux au Québec pour les travailleurs. Ci-dessus, en compagnie de son bras droit Fernand Daoust.

## Louis Laberge a bien mérité du Québec

JACQUES PARIZEAU  
Ancien premier ministre du Québec

**J**e connais Louis Laberge depuis quarante ans. Nous nous sommes rencontrés à l'occasion des travaux qui ont mené au Code du travail de 1964. Chargé de réciter la prière qui précède le diner (cela se faisait encore) d'une quarantaine de convives convoqués par le premier ministre, il demandait au Seigneur, en parodiant la formule consacrée, «de donner des idées à ceux qui n'en n'ont pas».

Les idées de Louis Laberge se confondaient souvent avec des objectifs pragmatiques qui avaient tous une chose en commun: faire en sorte que cela aille mieux au Québec pour les travailleurs, toujours, mais bien au-delà des clauses d'une convention collective. Dans cette perspective-là, Louis Laberge est un de ceux qui ont marqué profondément l'évolution de la société québécoise.

Il a commencé sa carrière de syndicaliste bien avant que, dans le sillage du Code du travail de 1964, les employés du secteur public acquièrent tous les droits syndicaux y compris le droit de grève. Les syndicats qui constitueraient la FTQ étaient apparus dans le secteur privé. Plusieurs faisaient partie de syndicats américains, d'autres de syndicats canadiens. Il fallait constituer une centrale québécoise, qui, sans faire disparaître tout lien avec les sociétés-mères, apprendrait à exister. Et, puisque l'on est au Québec, à exister en français.

Si le rôle de Louis Laberge est capital, on ne peut mentionner le rôle de la FTQ pour imposer le français dans les entreprises et pour défendre ce droit des travailleurs à leur langue, sans parler de Fernand Daoust. En tout cas, on ne souligne jamais assez le rôle joué par la direction de la FTQ sur les orientations de la loi 101.

On s'est parfois étonné de l'appui de Louis Laberge (et de tant de gens d'ailleurs de la FTQ) à la souveraineté du Québec. C'était un aboutissement logique, normal.

La syndicalisation massive et rapide du secteur public, la lutte pour se libérer d'un contrôle trop exclusif des entreprises par «l'extérieur», la diffusion dans l'opinion d'idées sociales-démocrates qui trop longtemps avaient été marginalisées, tout cela annonçait des relations de travail difficiles. Elles le furent.

Louis Laberge fut de toutes les batailles, mais sans faire taire cet espèce d'instinct qu'il avait de la nécessité de maintenir un certain équilibre. La mise en place de la Loi sur la santé et la sécurité du travail est typique: un syndicaliste et un dirigeant patronal (Ghislain Dufour) vont établir une sorte de «modèle» québécois, bien avant que le mot n'existe.

L'année 1981 voit apparaître une brusque récession. L'inflation reste forte, les taux d'intérêt ont atteint des niveaux dangereusement élevés. A cause de la chute de ses revenus l'État n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Le sommet économique de Québec 1982 s'ouvre dans une atmosphère très pessimiste. Louis Laberge constate, comme tout le monde, que la construction domiciliaire s'est écroulée. Pour réduire radicalement le coût de la dette hypothécaire pour l'achat de maisons neuves et de le garantir pour quelques années, il promet une contribution financière de tous les travailleurs de la construc-

tion, à condition que tous ceux qui sont concernés; institutions financières, professionnels, etc., contribuent aussi. Le président du mouvement Desjardins accepte immédiatement. Le programme sera lancé en quelques jours. C'est Corvée-Habitation. La construction fait un bond en avant qui a largement contribué au relèvement, rapide d'ailleurs, de l'économie québécoise.

L'année suivante, Louis Laberge arrive avec une autre idée. Siégeant au conseil d'administration de la Caisse de Dépôt, il sait à quel point, le Québec, comme le Canada d'ailleurs, manque de capital de risque. Les REA, les actions accréditées ont sans doute commencé à améliorer les choses, mais le besoin demeure. D'autre part, peu a été fait jusque-là pour initier les travailleurs au fonctionnement et au financement de l'entreprise et pour les y faire participer sans leur faire courir des risques trop élevés (comme investir leurs fonds de pension dans le capital de l'employeur). Et puis, il y a toujours cette préoccupation lancinante de préserver les emplois et d'en créer.

Louis Laberge veut trois choses: une contribution gouvernementale initiale pour lancer le Fonds de solidarité et former des milliers de travailleurs aux réalités des bilans et du financement; un crédit d'impôt pour ceux qui souscriront au Fonds et finalement la possibilité de «rouler» les contributions dans un REER.

On connaît la suite. Le Fonds de Solidarité est le plus important fonds privé de capital de risque au Canada et le syndicat partenaire n'est plus une simple figure de style. C'est une réalité. «C'est ce que j'ai fait de plus révolutionnaire» me disait-il, quelques années plus tard.

Louis Laberge a bien mérité du Québec.

Interdiction de grimper dans le réseau de parcs de la SEPAQ

## L'escalade d'une injustice

ALEXANDRE BRAULT  
Grimpeur

**D**epuis déjà quelques années, la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) interdit l'escalade sur tout son réseau de parcs. La communauté des grimpeurs du Québec perd donc, par cela, l'accès à quelques-unes des plus belles parois de la province. Tout cela parce que la SEPAQ considère que nous, grimpeurs, détruisons le patrimoine naturel de ses sites!

La tendance des grimpeurs a toujours été d'être «environmentally friendly», et ce, encore plus pour ceux qui parcourent les massifs concernés. L'escalade sur ceux-ci se fait, pour la plupart des voies, de manière traditionnelle. C'est-à-dire avec des protections naturelles: des coins qui n'endommagent pas la roche et qu'on reprend avant de descendre. Bien entendu, il est possible de voir des ancrages fixes (plaquettes ou scellements) sur quelques voies qu'on dit mixtes ou sport. Notre bon vouloir à l'égard de l'environnement, par contre, pousse même les ouvreurs (ceux qui

ouvrent de nouvelles voies) à les équiper à l'aide de plaquettes et scellements de la même couleur que la roche. Les nouvelles tendances amènent de plus les grimpeurs à utiliser des sangles ou cordelles de couleurs sobres (vert forêt, noir, gris, etc.), de manière à ce que si, pour quelque raison que ce soit, elles devaient y rester, la pollution visuelle devienne minime.

De son côté, la SEPAQ est toujours fière de nous parler de ses infrastructures et je cite... «La SEPAQ est une société d'État qui a pour mandat de gérer une cinquantaine d'établissements répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Elle a pour mission d'administrer, d'exploiter et de développer, en concertation avec le milieu, tous ces sites naturels dans une perspective de protection, de conservation, de rentabilité économique et de développement durable.» Tout ça pour dire qu'elle est là pour faire en sorte que ses sites soient plus accessibles à tous (sauf les grimpeurs!) dans le seul but de gagner plus d'argent.

Est-il plaisant d'aller dans le parc des Grands-Jardins faire la randonnée du mont du Lac des Cygnes depuis que le sentier est devenu presque complètement une grande promenade de bois? Pendant ce

temps, l'accès au mont du Gros-Bras est défendu aux grimpeurs sous peine d'amendes... On s'y rend tout de même, mais en moins grand nombre et toujours dans l'illégalité! Absurde, complètement absurde quand on sait que le pourcentage de grimpeurs est nettement infime par rapport au nombre total de visiteurs qui entrent dans le parc!

La Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) est toujours en processus de négociations avec la SEPAQ... et ça dure depuis belle lurette. Comment se fait-il que celle-ci n'arrive pas à trouver un point d'entente avec la SEPAQ? Serait-ce parce que quel qu'un de haut placé n'assume pas ses fonctions? Plusieurs grimpeurs commencent à trouver ennuyeux le fait de ne pas sentir la FQME à nos côtés dans ce dossier. Espérons tout de même que le problème se réglera pendant l'année à venir, car celui-ci ne peut persister indéfiniment. En ce qui a trait à la SEPAQ, tout ce que je peux dire, c'est que leur site Internet ne parle aucune ment d'escalade. La réglementation de ses sites n'indiquant pas officiellement que le sport concerné est interdit. Il revient donc, malheureusement, aux grimpeurs de s'y risquer!

Crise dans les urgences

## Québec continue d'ignorer les solutions proposées

D\* RENALD DUTIL

Président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

**A**lors qu'il envisage une loi spéciale sur les urgences qui, peu importe son contenu, n'ajoutera aucun médecin là où il y a pénurie, le gouvernement du Québec n'a cessé d'ignorer les propositions qui lui ont été faites par la Fédération des médecins omnipraticiens depuis deux ans dans le but de résoudre les crises récurrentes qui surviennent dans certaines salles d'urgence.

Plusieurs ententes transitoires ont été signées mais comme leur nom l'indique, elles permettent de résoudre les problèmes d'une manière ponctuelle, mais sans les régler de façon durable. Or la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec réclame depuis plusieurs années des mesures permanentes afin d'assurer à la population un accès normal et constant aux services d'urgence.

Activités médicales particulières

Depuis deux ans, la Fédération a, à plusieurs reprises, pressé le ministère de la Santé et des Services sociaux d'agir d'abord sur les causes de ces épisodes de crise dans certaines salles d'urgence. La FMOQ ne s'est pas limitée à exiger de meilleurs incitatifs financiers pour les médecins qui travaillent à l'urgence. Elle a aussi demandé que des mesures supplémentaires soient prises pour réduire la surcharge de travail, accroître les ressources disponibles pour assurer le suivi des patients vus à l'urgence, atténuer la pénurie de médecins et d'infirmières, solutionner les problèmes de gestion et améliorer l'environnement de travail. Nul doute que si ces mesures avaient été adoptées dans les quelques établissements touchés par ces crises des urgences, les chances qu'elles surviennent auraient été amoindries.

A plusieurs reprises également, notre Fédération a proposé de revoir un élément-clé de l'échiquier médical au Québec, c'est-à-dire le régime des AMP (activités médicales particulières). Peu de gens, hormis ceux qui œuvrent dans le milieu de la santé, savent que depuis 1993 au Québec, les omnipraticiens ayant moins de dix ans de pratique et exerçant principalement en cabinet privé sont assujettis à des activités médicales particulières (AMP) pour bénéficier de la rémunération normale.

Il y a déjà plus de deux ans, la FMOQ était disposée à revoir les modalités d'application des AMP. Le Conseil de la FMOQ a proposé des amendements législatifs obligeant les régies régionales et leurs départements régionaux de médecine générale (DRMG), responsables d'établir la liste des AMP, à placer les services d'urgence en tête de liste de ces activités.

Le Conseil de la Fédération avait aussi proposé que tous les omnipraticiens de la cohorte visée par la loi, soit les médecins ayant dix ans ou moins de pratique, soient assujettis à ces obligations et non seulement ceux qui exercent principalement dans les cabinets privés. Compte tenu que les médecins sont tenus à 12 heures par semaine d'activités médicales particulières, cette seule mesure aurait pour effet d'ajouter l'équivalent de 158 médecins à temps plein pour répondre à des services prioritaires en salle d'urgence.

Le 24 août 2000 j'ai fait part de ces propositions par l'entremise d'une lettre à la ministre de la Santé et des Services sociaux d'alors, Mme Pauline Marois, et l'ai assurée que la FMOQ était disposée à entreprendre immédiatement avec ses représentants les études techniques devant mener à des amendements aux articles de la loi concernant ces activités particulières. Certains travaux ont débuté.

Mais le titulaire de ce ministère a changé deux fois et ces travaux n'ont pas eu de suite. Pourtant, leur mise en œuvre aurait sans aucun doute fourni les précieuses ressources médicales supplémentaires et permis d'éviter les interruptions de services dans certaines salles d'urgence. Cette proposition est encore sur la table et a été déposée au ministère le 4 juin dernier à l'occasion des négociations sur le renouvellement de l'entente générale avec la FMOQ.

Négocier ou décréter?

Il n'y a pas de solutions faciles pour répondre aux défis que pose le réseau de la santé dans une période d'accroissement de la demande combinée à des problèmes graves de pénuries d'effectifs. Aux mauvaises conditions de pratique maintes fois dénoncées par tous les professionnels de la santé œuvrant dans les salles d'urgence, s'ajouteront désormais la détérioration du climat et la dégradation des relations de travail découlant forcément des contraintes associées à une loi spéciale.

Les trois fédérations médicales représentant l'ensemble des médecins du Québec, omnipraticiens, spécialistes et résidents, s'entendent sur la nécessité d'assurer en permanence les services dans les salles d'urgence, mais elles estiment toutes les trois qu'une loi spéciale produira les effets contraires à ceux recherchés et découragera les meilleures volontés.

L'Association des hôpitaux du Québec, qui connaît bien les problèmes des urgences, s'oppose également à une loi spéciale. Dans les faits, tous les acteurs du réseau sont disposés à travailler ensemble à la recherche de solutions permanentes. Il ne manque que la volonté du gouvernement de retirer les ultimatum et les menaces pour travailler de bonne foi avec les médecins afin de mettre en place des mesures permanentes. C'est grâce à cette approche que neuf des onze salles d'urgence en difficulté au début de l'été ont pu éviter des ruptures de service.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commun); Gilles Part (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gylaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida, INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Ève Sautter, (coordonnatrice de la promotion et de la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### ÉCOPER

**L'affaire WorldCom ne devrait pas grever les sommes prévues pour parer aux contrecoûts des prêts délinquants**

SUITE DE LA PAGE 1

Dans le cas de cette dernière, sa porte-parole Lucie Frenière a précisé que le chiffre avancé était en fait celui inscrit dans les livres au 31 décembre, date à laquelle l'exercice financier de cette institution se termine. De fait, il est certain que la somme exacte est quelque peu différente de celle communiquée pour la bonne et simple raison que, le statut de la Caisse en cette affaire n'étant pas celui d'initié, elle n'est pas en mesure de calculer au dollar près. Autre chose, le véhicule financier de la Caisse étant l'action, les chances qu'elle récupère un jour une partie de ses billes sont plus élevées que si c'était un prêt conventionnel.

Cela étant, ni la Banque CIBC, ni la Royale, ni la Scotia n'ont voulu confier l'état de leurs relations financières avec WorldCom. Porte-parole de la Banque Royale, Raymond Chouinard a rappelé que la politique de cette institution étant de ne pas dévoiler l'état des rapports entre elle et ses clients; il n'est donc évidemment pas possible d'émettre quelque commentaire que ce soit. Au sein de la Banque CIBC et de la Scotia, les personnes interrogées ont fait écho à la politique de la Royale en la matière. Bref, le motus et bouche cousue a été observé à la lettre.

Par contre, toutes ces institutions ont souligné être à l'aise avec les provisions pour pertes sur prêts décrétes au terme du second trimestre de l'année financière en cours. Autrement dit, l'affaire WorldCom ne devrait pas grever les sommes prévues pour parer aux contrecoûts des prêts dits délinquants. Dans le cas de la Royale, on estime que la portion des provisions fixées expressément pour le secteur des télécommunications avoisinera un maigre 0,4 % de tous les prêts en défaut. Au terme des deux premiers trimestres, la Royale avait établi à 614 millions la provision générale pour pertes.

En ce qui concerne la Scotia, la rumeur veut que son exposition dans l'affaire WorldCom, qui soit dit en passant s'avère la plus importante faillite dans l'histoire des États-Unis, varie entre 100 et 200 millions. Pour ce qui est de la Banque CIBC, aucun chiffre n'a été entendu que ce soit à Montréal ou à Toronto.

Étonnamment, l'institution qui s'est distinguée au cours de la décennie précédente et celle en cours par son penchant pour les entreprises en télécommunications, soit la Banque Toronto-Dominion, a souligné n'avoir aucun sou dans ce dossier. On se rappellera que, pas plus tard que la semaine dernière, cette banque avait révélé que sa provision pour pertes sur prêts accordés aux entreprises en télécommunications avait été établie à 600 millions de dollars. A cause de tous les tripotages effectués par les bonzes de ce secteur, la Banque TD va afficher une perte au terme du troisième trimestre.

Enfin, soulignons qu'il y a quelques jours à peine les revers des télécommunications et les conséquences qu'ils ont eues sur la santé financière des banques canadiennes ont convaincu l'agence Moody's qu'il y avait lieu d'abaisser la cote de la TD et de la Banque de Montréal et de surveiller étroitement celle de la CIBC. A ce propos, la Banque Nationale n'étant pas du tout impliquée dans WorldCom, sa cote est demeurée inchangée.

### LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

#### Comment nous joindre?

##### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

##### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

##### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

##### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### HELLS

SUITE DE LA PAGE 1

Le nouveau juge devra fournir un fastidieux effort de rattrapage s'il veut être en mesure de jouer pleinement son rôle d'arbitre neutre et impartial.

La preuve présentée à ce jour comprend le témoignage de trois délateurs, Stéphane Gagné, Serge Boutin et Pierre Paradis, d'un agent-source, Stéphane Sirois, et de plusieurs policiers enquêteurs. Et c'est sans compter l'écoute de vidéos de surveillance, de réunions secrètes des accusés (des messes) et de conversations d'écoute électronique, un fardeau qui se calcule en semaines de travail plutôt qu'en heures. En toute logique, le procès subira un ressac, mais non pas l'avarie appréhendée hier matin.

C'était la consternation vers 10h15, après que le juge Boillard eut abandonné la cause en raison d'une lettre de désapprobation que lui a adressée le Conseil canadien de la magistrature. «Je suis aussi surpris que tout le monde. On va analyser tout ça. Je ne peux pas faire d'autres commentaires», a lancé la procureure de la Couronne, Madeleine Giauque.

«Je n'ai aucun commentaire à faire», a dit Jacques

Bouchard, principal avocat de la défense, sur un ton ferme qui trahissait sa colère.

«En quinze ans de carrière, je n'ai jamais vu ça. Ça me touche profondément parce que c'est un juge que je respectais énormément, et que je respecte toujours, d'ailleurs», a ajouté Louis Pasquin, avocat de la défense.

Le juge Boillard a appris jeudi dernier d'une journaliste de Radio-Canada qu'il était blâmé par le Conseil canadien de la magistrature pour ses «remarques disgracieuses» et ses «attaques personnelles» contre l'avocat Gilles Doré. «Dispenser justice en insultant gratuitement l'avocat ne sied ni au juge, ni à la magistrature», a tranché le Conseil, en faisant référence à une décision rendue le 21 juin par M. Boillard. Le juge rejetait alors une requête pour remise en liberté et/ou arrêt des procédures plaidée par M<sup>re</sup> Doré au nom de Daniel Lanthier. Le juge Boillard s'était montré particulièrement dur à l'égard de M<sup>re</sup> Doré, qualifiant sa requête de «ridicule» et son comportement d'«insolent».

Selon le Conseil, M. Boillard fait preuve d'un réel problème d'attitude qui ternit son image et celle de la

magistrature. Il adopte souvent des propos et des comportements excessifs. Il utilise sa tribune pour «dénigrer injustement» les avocats qui bataillent devant lui. Ses écarts d'impudence étonnent et vont à l'encontre du devoir d'un juge d'écouter les parties en toute sérénité.

Ni M<sup>re</sup> Doré, ni Daniel Lanthier ne sont impliqués dans le présent procès. Mais cela n'a pas empêché le juge Boillard, réputé pour son bouillant caractère et ses magistrales sautes d'humeur, de se retirer du dossier. «Quand des personnes exerçant l'autorité disciplinaire au sein du corps professionnel auquel appartient l'arbitre déclarent publiquement, au cours d'une partie, qu'il est sans doute inapte à exercer sa fonction et que son comportement discrédite sa profession, que doit-il faire? Cesser immédiatement [ses activités], quitter le stade et songer à la retraite. C'est précisément ce que je ferai», a dit M. Boillard dans un court texte qu'il a lu pour expliquer son désistement.

De mémoire de juriste, la juge en chef Lyse Lemieux ne se souvient pas d'une sortie volontaire semblable en plein cœur d'un procès.

### NOIRE

**Une désescalade boursière sur toute la planète**

SUITE DE LA PAGE 1

partout, à commencer par le dollar américain qui a été rattrapé et même légèrement dépassé par l'euro, lequel devient ainsi une valeur refuge, tout comme l'or qui est monté de 6,90 \$ US. Ce n'est pas du tout le cas du dollar canadien qui a fait hier un énorme pic de 1,04 cent US pour clôturer à 63,92 cents. Dans la tourmente, les monnaies secondaires sont délaissées, explique l'économiste Sherry Cooper de la Banque de Montréal, en notant que la valeur de l'euro et du yen a augmenté de 13 % depuis le début de l'année. Alors que le gouverneur de la Banque du Canada augmentait le taux d'escompte la semaine dernière par crainte de l'inflation, hier Statistique Canada annonçait un repli de 1,3 % des ventes de détail en mai, après une hausse de 1 % en avril. Cela a, dit-on, aussi pesé sur la baisse du dollar.

Quoi qu'il en soit, même John Sidgmore, président et chef de la direction de WorldCom, a poussé à la roue à peine 12 heures après avoir déclaré faillite, en exprimant son espoir de pouvoir remettre cette compagnie sur les rails d'ici à un an, par la réduction de la dette et la vente des actifs non essentiels. WorldCom a tout de même réussi à obtenir deux milliards des banques pour financer ses affaires courantes et com-

me le rapport l'agence Associated Press, l'entreprise collabore avec les enquêteurs «pour les aider à trouver et punir les pourris».

Toutefois, les analystes interrogés ne sont pas prêts à rejeter toute la faute sur WorldCom pour les déboires constatés dans la journée d'hier. Il est évident que cette faillite gigantesque, deux fois plus grosse que celle d'Enron qui elle-même dépassait tout ce qu'on avait vu auparavant, ne contribue en rien à ramener un climat propice à l'achat des actions. Comme le disait un investisseur récemment «au lieu de perdre de l'argent à la Bourse, aussi bien le mettre dans ma maison». Cela reflète parfaitement ce qui se passe présentement. Frustrés et fatigués de perdre de l'argent, les investisseurs grands comme petits, vendent leurs actions et cherchent à mettre en sécurité les sommes récupérées en allant dans le marché monétaire, dans l'immobilier, dans l'or, les obligations, etc. C'est le constat de Vincent Lépine, économiste senior à la Financière Banque Nationale, qui pense que la faillite de WorldCom n'a pas vraiment causé de surprise puisque la nouvelle circulait déjà depuis un certain temps dans les milieux financiers.

Son collègue à Valeurs Mobilières Desjardins, Vincent Delisle, ne pense pas davantage que la

Bourse aurait été bien différente hier sans l'annonce de l'affaire WorldCom en fin de semaine. C'est l'accumulation des scandales depuis des semaines qui ébranle le monde financier. Plusieurs analystes soutiennent aussi que la faiblesse des bénéfices des entreprises est un facteur important, même si on note tout de même une croissance d'environ 10 % des bénéfices.

Mais, à cet égard, comme sur l'évaluation du marché boursier en général, les avis sont partagés. L'incertitude règne et la volatilité s'accroît. Et voilà pourquoi on voit des grands mouvements vers le haut ou vers le bas dans la même journée, comme ce fut le cas hier. Il y a bien sûr des spéculateurs à très court terme qui achètent et revendent parfois quelques minutes plus tard. Et puis, il y a ceux qui achètent en croyant que le marché a atteint son creux le plus profond, puisque les indices sont revenus à leur niveau de 1997.

Toutefois, personne n'ose affirmer que la désescalade est finie. La morosité persiste et elle s'est répandue à travers la planète. Outre la Bourse de Toronto qui a reculé de 169 points, on a remarqué des replis partout: 5,25 % à Paris, 5 % à Londres, 5,6 % à Francfort, 0,13 % à Tokyo, 4,47 % à Séoul, 2,08 % à Hong Kong et 0,76 % à Sydney en Australie.

### MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

des «médecins dépanneurs»... — pour éviter la catastrophe et assurer une qualité de service malgré les congés des médecins et du personnel de soutien. Mais à Shawinigan et Jonquière, le problème perdure toujours... pour quelques heures du moins.

Car faute de solutions apportées aujourd'hui au ministre pour redonner à l'urgence sa raison d'être — comprendre: «être ouvert 24 heures sur 24, 365 jours sur 365», a expliqué M. Legault — le ministre mettra ses menaces à exécution en faisant adopter par l'Assemblée Nationale une loi spéciale qui forcerait les médecins à servir dans ces urgences.

«L'objectif de cette loi est simple, a-t-il précisé: Une liste des médecins sera dressée par les régies régionales de la santé. Ces médecins devront fournir des services à l'urgence des établissements que je pourrais désigner au besoin, et ce, dans des circonstances exceptionnelles. Les médecins dont le nom apparaît sur cette liste, seront contraints de s'y présenter et des me-

sures administratives, civiles et pénales sévères seront prévues à la loi en cas de contravention.»

Cette loi, d'application temporaire, assure M. Legault, est désormais incontournable, estime-t-il: «Car il est inacceptable aujourd'hui que l'on ne trouve pas de médecins au Québec pour fournir des services essentiels.» Elle fait suite également aux tentatives infructueuses menées dans les dernières semaines auprès des médecins résidents pour les inciter à remplacer les absents de Shawinigan et Jonquière. Une quinzaine ont été sollicités. Sans succès.

#### Menace prise au sérieux

La menace du ministre de la Santé est prise au sérieux par la Fédération des médecins résidents du Québec qui se dit «préoccupée par le geste et en même temps confiante de trouver une solution dans les 24 prochaines heures», a indiqué hier son président Stéphane P. Ahern. Un optimisme que ne semblait toutefois pas partager Jean Rodrigue,

porte-parole de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec: «Vingt-quatre heures, ce n'est pas assez pour trouver des solutions à une situation complexe comme celle-là, a-t-il expliqué au Devoir. À 14 heures, nous allons probablement arriver avec des pistes de solution, mais tous les fils ne seront pas attachés. Le ministre va devoir se montrer compréhensif.»

Tous l'espèrent d'ailleurs. Car, depuis le début de la crise (récurrente) le spectre de la loi spéciale fait, dans le milieu des médecins, l'unanimité... contre elle. «Ce n'est pas avec des mesures coercitives que nous allons régler le problème, explique M. Ahern. D'autant qu'une telle loi aurait un effet négatif sur la qualité des soins offerts en forçant des médecins qui n'ont pas l'habileté nécessaire à œuvrer contre leur gré dans les urgences.» Le tout, du reste, pour un traitement inefficace des symptômes: «une loi spéciale ne faisant pas pousser des médecins dans les arbres», ironise Yves Dupré, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

### PAIN

SUITE DE LA PAGE 1

que ce qu'il avait pu glaner dans quelques lectures de Molière, Flaubert et Balzac.

Heureusement, après la mort de son père, alors qu'il n'avait plus d'argent pour payer ses études à Princeton, l'université lui donne congé et lui paie un aller-retour pour Paris. Là-bas, on lui déniché un emploi dans une usine d'embouteillage de vin à Yvry-sur-Seine.

«Aux États-Unis, on ne m'avait pas dit qu'il y avait des classes sociales. Je ne savais pas ce que c'était qu'un ouvrier.» Au début des années 60, il se retrouve donc avec les prêtres ouvriers et les militants communistes. Étrange destinée pour celui dont le père fut pourchassé par le FBI à cause de son adhésion au Parti communiste et qui fut membre fondateur de l'American Labour Party. Steven Kaplan ne parlait pas un mot de français. Qu'importe, il apprit l'argot en livrant dans tous les coins de Paris une affreuse piquette appelée Le Vin du Postillon.

L'année suivante, lorsqu'il s'inscrit à Yale pour faire sa maîtrise, il hésite entre une thèse sur le pain et une autre sur le vin. Mais, le pain l'emportera rapidement. Passionné par le XVIII<sup>e</sup> siècle et les Lumières, Steven Kaplan découvre que la Révolution française n'a pas eu de symbole plus important que le pain. Le 14 juillet, le pain était brandi comme une marque de citoyenneté, dit-il.

«En France, le pain est devenu le symbole de l'accession à l'égalité, du droit à l'existence. Les sans-culottes se réunissaient autour des boulangeries. Dans les assemblées qui ont suivi la Terreur, on réclamait du pain et l'application de la constitution de 1793. Le pain transcende la gauche et la droite. Pour l'une il est le symbole de l'égalité. Pour l'autre le symbole de Dieu.»

#### La mort du pain

Très tôt, explique Kaplan, le pain revêta une dimension hédoniste. Le «pain français» a vite été considéré comme le meilleur du monde. C'est ce dont témoignent les mémoires des premiers voyageurs européens. Steven Kaplan est convaincu que si Fedex avait alors existé, on en aurait envoyé par avion, comme on le fait aujourd'hui avec les miches que fabrique l'artisan Lionel Poilâne dans ses boulangeries des VI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> arrondissements.

Ce pain de tradition est pourtant le résultat d'une lutte sans merci avec l'affreuse baguette blanche et sans goût qui s'est répandue en France dans les années 60 et 70. Ces années, pendant lesquelles la France a failli rompre définitivement avec sa tradition. Les années noires du pain.

«Pendant la guerre, le pain était répugnant, très foncé et fait avec pratiquement n'importe quoi. Il était d'ailleurs surnommé le «pain-caca». C'est pourquoi, à la libération, on ne voudra plus que du pain blanc.»

Le système de production est alors ébranlé, les moulins endommagés, les quantités de farine contingentes. Pendant plus d'un an, on fera même du «pain jaune» avec de la farine de maïs importée par erreur d'Amérique. Tout cela à cause d'une erreur de traduction (corn signifie «blé» en Angleterre et «maïs» en Amérique).

«Paradoxe du progrès, dès les années 60, la qualité du pain va péricliter. Dans l'ouest du pays, on découvre qu'en pétrissant plus longtemps et plus vite, on peut blanchir le pain par oxydation. Si en plus, on ajoute de la farine de fève, le processus de blanchiment augmente. En 1954, on modernise la boulangerie et on achète des pétrins à deux vitesses. On ajoute de la levure. Pour que le pain passe dans les machines de division et de façonnage, on supprime la première fermentation qui est la source de tous les arômes. On ajoute de la vitamine C pour que la pâte puisse subir ces agressions. Tout cela rendait le travail moins pénible, mais le pain immangeable.»

Plus le pain «gonflette» est blanc, moins il a de goût. C'est aussi l'époque où on liquide à tour de bras les campagnes, les langues et les cultures traditionnelles. Il faudra une dizaine d'années pour comprendre que ce pain était infect.

La prise de conscience sera accélérée par la chute de la consommation. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, chaque Français consommait en moyenne 650 g de pain. La consommation passe à 265 g en 1960 et à 150 g en 1986. Les boulangers sont 55 000 en 1955 et 35 000 en 1970. Apparaissent alors les boulangeries industrielles capables de fournir les grandes surfaces à très bon marché et les terminaux de cuisson qui font un pain médiocre, mais finalement pas tellement plus que celui de la plupart des artisans.

#### La renaissance du pain

Heureusement pour Steven Kaplan, les années

80 seront celles de la renaissance. Les premiers à réagir à cette chute de la consommation sont les menuisiers. Ils se rassemblent, créent une enseigne regroupant des boulangers et lancent un premier pain fait à partir d'une recette traditionnelle. C'est la Banette. Le succès fut immédiat et l'exemple imité depuis par tous: Rétrodoir, Baguepi, Campalette, etc.

Un boulanger français sur trois appartient aujourd'hui à un de ces regroupements qui proposent un pain de fabrication traditionnelle. Le 13 septembre 1993, le premier ministre Edouard Balladur a d'ailleurs fait du pain «de tradition française» une appellation contrôlée.

«Ce fut le grand tournant, le retour massif du goût et des saveurs, dit Kaplan. Ces pains de tradition ont beau n'occuper que 12 % du marché, ils représentent l'avenir. C'est évidemment un pain plus difficile à faire et qui force le boulanger à travailler. Mais cette tendance va de pair avec le retour au terroir, à l'authenticité des mets. Elle est depuis peu dopée par la crainte de la vache folle et des OGM.»

Etrangement, cette renaissance ne fut pas vraiment le fait du petit artisan du coin. Mais le résultat de la grande entreprise. Sans le regroupement des producteurs de farine, rien ne se serait produit. Le mouvement s'étend maintenant aux grandes surfaces. La chaîne Carrefour n'a-t-elle pas engagé le grand boulanger Dominique Saïbron pour créer de vrais fournils dans ses 130 succursales? La chaîne Chez Paul offre aussi un pain de qualité dans de nombreuses villes de France.

La tendance pourrait même traverser l'océan, dit Steven Kaplan. De nombreux artisans français créent de vraies boulangeries aux États-Unis et au Canada. La rumeur a même couru que la chaîne américaine Weigmann embaucherait un Français pour faire la même chose que chez Carrefour.

Mais Steven Kaplan n'a pas de bons souvenirs du pain qu'il a mangé à Montréal.

«Je suis surpris que la religion n'ait pas accentué le rôle symbolique du pain chez vous. Il y avait probablement une forte séparation entre la charge liturgique du pain et son rôle social. La diversité alimentaire diminuait probablement aussi l'importance du pain.»

La prochaine fois qu'il nous rendra visite, je lui ai donc conseillé de manger plutôt des bagels.